Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 56 (1911)
Heft: 11

Artikel: L'armée et le Christianisme
Autor: Sprecher, de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-339280

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LVIe Année N° 11 Novembre 1911

L'Armée et le Christianisme[1].

Le sujet de cette conférence se confond avec celui-ci: « Le Christianisme et la guerre. » Formulée en termes plus généraux: « La religion et la guerre, » cette question a, dans l'antiquité païenne déjà, attiré l'attention des penseurs. Aujourd'hui plus qu'en aucun temps, elle préoccupe non seulement les croyants, mais tous les hommes qui réfléchissent. L'invitation qui m'a été adressée de traiter ce problème si controversé répondait à mon secret désir. Non certes que ma vocation militaire ait jamais éveillé au fond de ma conscience le moindre trouble ; mais l'occasion m'a paru bonne de me mettre personnellement au clair sur la légitimité du service militaire au point de vue de l'Evangile.

Je ne me flatte pas, en vous apportant mes réflexions personnelles ou celles d'autrui, d'être neuf en la matière. J'estime d'ailleurs que la prétention en serait insoutenable. Car en fait de quoi s'agit-il? Il s'agit des rapports de l'homme avec son Dieu et son prochain, soit, en d'autres termes de la volonté de Dieu à notre égard ; cette volonté nous a été révélée par Jésus-Christ et l'Evangile l'a imprimée dans nos consciences. Il n'est donc pas difficile de la connaître. La difficulté, j'allais dire l'impossibilité pour notre humaine faiblesse, gît dans l'exécution. Mon but, croyez-le bien, n'est pas de mettre bon gré mal gré le service militaire au bénéfice d'une justification religieuse. Je ne suis dominé par aucun parti pris ; mon seul souci est de rechercher loyalement la vérité.

Les considérations historiques occuperont une large place dans mon exposé. C'est que l'histoire individuelle ou collective est un terrain solide sur lequel nous sommes moins que partout

[1] Discours prononcé à la 15me conférence des étudiants chrétiens à Aarau.

ailleurs en danger de nous perdre dans les nuages de l'abstraction. L'histoire est une conseillère de prudence ; elle enseigne la circonspection dans les jugements que nous portons sur les peuples et sur les gouvernements qui n'ont pas reculé devant la guerre pour rester fidèles à leur mission. Mais je dois ajouter que le respect de l'histoire ne saurait nous empêcher de tenir le plus grand compte de l'enseignement biblique. Désireux de savoir si la guerre est, oui ou non, dans le plan de Dieu, il convient que nous ne nous laissions influencer dans cette recherche, ni par la chair ni par le sang ni même par l'histoire [1].

La raison d'être de l'armée, c'est la guerre ; le service militaire a pour but de mettre le peuple en mesure de se battre. La question capitale qui doit nous retenir est donc celle-ci : La guerre est-elle compatible avec l'Evangile ?

Je sais bien que la tendance actuelle assigne à l'armée une autre mission ; on veut en faire un instrument d'éducation ; on lui demande d'aguerrir physiquement la population masculine et, notamment, d'éveiller ou d'affermir chez le jeune soldat le sens de la discipline, la soumission à l'autorité, l'esprit de sacrifice pour la communauté. Ici, nous ne risquons pas d'entrer en opposition avec l'Evangile, si ce n'est toutefois à propos du dimanche, dont la sanctification menace d'être compromise par les exigences du service. Mais les autorités et les chefs militaires s'ingénient à réduire sur ce point les motifs de récriminations. Que s'il n'est pas possible de concilier dans tous les cas les scrupules dominicaux et les nécessités financières de la Confédération, nul ne le déplore plus sincèrement que les autorités elles-mêmes. Nous demandons qu'on veuille bien ne pas nous prêter des dispositions malveillantes, je ne sais quel parti pris de dédain pour des convictions respectables. Nous agissons au mieux, dans notre humaine faiblesse.

Après cela, je crois qu'on ne peut raisonnablement soutenir que le service militaire en temps de paix soit incompatible avec le devoir chrétien. Il s'en trouve néanmoins qui s'y dérobent par motif religieux ; voici ce que nous leur disons: Aurez-vous à faire usage de vos armes contre l'ennemi; ce ne sera pas à vous d'en décider, mais à vos chefs, à l'heure de la mobilisa-

[1] Je me suis largement inspiré dans ma partie historique, de l'ouvrage excellent, conçu en dehors de toute préoccupation religieuse, de Max Jähn : *Guerre, paix et civilisation*, 2me édition.

tion. D'ici là, ce que vous pouvez faire de mieux, c'est de vous acquitter en bons soldats de vos obligations militaires ; vous ne risquez pas, en le faisant, de porter le moindre dommage à votre prochain ; au contraire, vous serez de bons soldats dans la mesure même où vous témoignerez à vos frères d'armes plus d'amour chrétien et plus de dévouement. — Je consens à la rigueur que dans de longues périodes de calme on n'inquiète pas les récalcitrants. Mais ne voit-on pas que cette tolérance pourrait offrir de graves inconvénients, dont le pire ne serait pas, à l'heure du danger, d'obliger l'Etat à équiper et à éduquer précipitamment bon nombre de recrues sur lesquelles il ne pourrait guère compter en face de l'ennemi, à moins qu'il ne les frappe de toute la sévérité des lois martiales ; il me paraît surtout que cette solution, ce relâchement des exigences de l'Etat pendant la paix, cette indulgence à l'égard d'une illégalité, devrait répugner à la conscience de ceux que nous visons à l'égal d'une duplicité. Et comment leur faire un grief de leur attitude aussi longtemps que l'on considère la guerre comme le but primordial de l'armée et sa mission éducatrice comme l'accessoire ?

Mais ne nous attardons pas davantage. En fait, dans notre pays, le nombre des réfractaires pour motif religieux ou autre est si restreint que, sans recourir à la manière forte, il y a possibilité de tourner la difficulté en les incorporant dans les troupes non combattantes. Dans quelques pays, certaines sectes religieuses sont au bénéfice d'une exonération légale de toute prestation militaire, les Quaker, par exemple, les Mennonites, etc. Napoléon Ier lui-même dut respecter ces droits acquis, et Max Jähn signale, en 1868, la survivance, en Allemagne, de ces privilèges traditionnels. La loi militaire allemande, datant de la même année, les supprime en les ignorant. Aujourd'hui, l'Etat impose à tous le service militaire ; et contre ceux qui refusent de marcher ou qui, par des mutilations volontaires, se rendent impropres au métier de soldat, il ne connaît qu'une méthode, celle de la contrainte et des rigueurs pénales. C'est qu'à l'inverse de l'Eglise, l'Etat repose non sur le libre consentement, mais sur la force matérielle. La notion de contrainte est aussi inséparable de la notion d'Etat qu'inconciliable avec l'essence du christianisme et le vrai caractère de l'Eglise. Nul n'est tenu de se rattacher à une Eglise ; par contre on ne conçoit guère aujour-

d'hui la possibilité de rester en dehors de toute organisation nationale.

Au moment d'aborder l'objet propre de notre étude, assurons notre marche en demandant à l'histoire quelques faits et aux hommes quelques-unes des opinions qu'ils ont émises au cours des âges sur cette question des rapports de la guerre et du christianisme.

La guerre est aussi vieille que le monde (Vivere est militare, a dit Sénèque). La guerre a sévi dans toutes les périodes de l'histoire, sans exception. Il n'est pas un seul peuple digne de ce nom qui ne compte dans ses annales quelques pages sanglantes. Cette constatation donne à penser. Elle a conduit plus d'un philosophe à conclure que la guerre est un phénomène naturel de la vie sociale, absolument indépendant de la volonté humaine tout comme la peste, la mort, la croissance et le déclin des individus, des races et des nations. Pareille à l'orage qui rend son équilibre à l'air sursaturé d'électricité et, au prix de quelques dommages, répand mille bienfaits, la guerre opère une détente nécessaire dans l'atmosphère politique ; elle arrache violemment la créature humaine à son vertige d'impiété et fait passer sur la terre comme un souffle de fécondité et de résurrection.

Pour séduisante que soit l'analogie, elle ne suffit pas à nous réconcilier avec la guerre. Laissons au matérialisme moniste le triste honneur de ravir à l'homme toute responsabilité. Notre raison se refuse à soumettre au même déterminisme les actions de l'homme et les phénomènes de sa vie physique ; elle ne peut consentir davantage à voir dans les entreprises belliqueuses des peuples des crises fatales où la volonté humaine n'aurait aucune part. Nier le libre arbitre des gouvernements ou nier celui de l'individu, c'est une égale impossibilité. On n'y parvient qu'à force de sophismes. J'accorde que les preuves objectives de la liberté font défaut ; la liberté est un fait d'intuition et d'expérience interne qui, semblable à la foi, ne peut se prévaloir d'aucune évidence rationnelle. Je possède à ne m'y pas tromper la conscience que je puis, en chaque occurence, choisir le bien ou le mal, prendre la droite ou la gauche ; je n'ai pas d'autre preuve de ma liberté ; mais cette preuve a toute la validité désirable. Or les peuples sont une agglomération d'hommes et ce sont des hommes qui gouvernent les peuples et qui disposent de la paix

ou de la guerre. Dieu leur a confié cette faculté de déchaîner ou d'ajourner le fléau, tout comme il a donné à Pilate le pouvoir d'absoudre ou de livrer le Juste. Ce pouvoir ne va pas sans une redoutable responsabilité. Quelle est, dans cette responsabilité collective, la part de chaque individu ? Nous le saurons plus tard au jour des rétributions finales. Le fait n'en demeure pas moins, indiscutable : les hommes, c'est-à-dire les peuples et leurs gouvernements portent la responsabilité de leurs entreprises belliqueuses et toute science historique qui prétend, à l'encontre de la psychologie et de la morale, appliquer à l'évolution des peuples la méthode du déterminisme naturaliste, se condamne fatalement à l'erreur.

Aussi bien les hommes ont-ils de tout temps éprouvé je ne sais quelle épouvante devant la guerre et la responsabilité qu'elle entraîne ; de tout temps ils ont tenté de se soustraire à l'une et à l'autre ; de tout temps ils ont soupiré après la fin des guerres et ressenti la nostalgie de la paix éternelle. Le rêve pacifiste a pris naissance avec la guerre elle-même ; mais l'expérience est venue sans cesse le démentir brutalement et démontrer qu'il n'est pas réalisable ici-bas.

Une autre conception des choses qui n'a rien de commun avec le monisme, a prévalu auprès de nombreux penseurs, hommes d'Etat ou de guerre pour lesquels la guerre n'est plus une manifestation de quelque loi de la nature, mais une fonction inhérente à la vie même de l'Etat au même titre que la justice distributive, une fonction nécessaire et bienfaisante autant que nécessaire. Pareille à la Pallas Athéné en qui les anciens adoraient tout ensemble l'incarnation de l'intelligence suprême et le génie des batailles, la guerre leur apparaît comme une forme de l'activité civilisatrice de l'Etat. C'est ainsi que Platon l'envisage dans sa « République idéale ». Selon Aristote l'Etat est tenu de faire la guerre pour se défendre et aussi pour s'approvisionner d'esclaves, c'est-à-dire, étant données les circonstances économiques de son époque, qu'il voit dans la guerre une condition de la vie nationale. Parmi les modernes deux hommes, Joseph de Maistre et Fichte, sont particulièrement représentatifs l'un, par son despotisme théocratique, de la mentalité romaine, l'autre, dans ses *Discours sur la vraie notion de la guerre*, de la mentalité germanique. Ce n'est pas sans surprise que l'on entend le comte de Maistre affirmer au nom de ses convictions chrétiennes que la

guerre fait partie intégrante du plan providentiel à titre d'expiation permanente du péché universel. « Le sang du pécheur, dit-il, répandu avec trop de parcimonie par le glaive de la justice, ne suffit pas à l'œuvre expiatoire; le sang doit couler à flots, et c'est à cette fin que l'attrait mystérieux de la gloire précipite les hommes sur les champs de bataille. A quoi répond cette folie diabolique et meurtrière, sinon à la voix du Juge qui exige impérieusement qu'on n'épargne pas la victime? »

Max Jähn trouve odieuses de telles affirmations sous la plume d'un auteur qui se dit chrétien, et qui, par conséquent, croit au sacrifice de Jésus-Christ. En véritable Germain qu'il est, Jähn a plus d'affinités avec Fichte. C'est, déclare ce dernier, par l'intermédiaire de l'Etat, organe régulateur du droit et des mœurs, que la collectivité et l'individu sont mis à même de réaliser leur destinée morale ; sous le mot « Etat », Fichte entend l'institution nationale, la nation organisée à laquelle l'individu se sent uni par les liens de la nature et de la conviction, à laquelle il appartient de cœur et d'âme au point de ne faire qu'un avec elle. Dès lors toute atteinte à la liberté de l'Etat est une atteinte à sa propre liberté, et comme il faut à l'homme l'autonomie pour remplir sa vocation d'homme, il y va pour lui d'un intérêt primordial d'assurer la liberté de l'Etat et de combattre pour sa sauvegarde. Ce qui, sur l'échelle des valeurs, vient en première ligne, ce n'est ni la vie ni la propriété comme on le croit communément, mais l'Etat libre au sein duquel la vie acquiert tout son prix.

Treitschke, l'un des hommes de haute culture qui, en 1870, ont le plus contribué à éveiller l'enthousiasme belliqueux des Allemands, professe des idées analogues. En 1869, il écrivait ce qui suit dans les *Feuilles d'histoire et de politique* : « Il n'est pas de peuple, surtout si c'est un peuple de civilisation avancée, que la paix ne précipite dans la mollesse et l'égoïsme. Le bien-être excessif est mortel à la nation dans laquelle il tue le sens des réalités supérieures. Le terre-à-terre bourgeois, la veulerie humanitaire, absorbés dans la poursuite des jouissances inférieures, minent sourdement les fondements de toute vie morale et sapent la foi à l'idéal. C'est le règne des têtes creuses, mûres pour toutes les insanités et qui vont répétant que le but de la vie est de gagner et de jouir, que la seule tâche de l'Etat est de faire marcher le commerce, le citoyen n'ayant pas d'autre raison d'être ici-bas que de vendre cher et d'acheter bon marché ; la

guerre, qui suspend les affaires, est le souverain mal et le militarisme moderne un lamentable legs de la barbarie du moyen âge... Pour une génération élevée dans de telles idées, la guerre, une grande et juste guerre est une bénédiction. Et plus doucement les hommes se laissent bercer au courant d'une vie sociale confortable, plus rude aussi doit être la secousse qui les oblige à se mettre debout pour la défense commune. A l'appel du pays : Ma vie est en danger! on voit se réveiller aussitôt cette vertu par excellence qui sommeille dans la paix, la vertu du sacrifice. »

C'est l'avis également du philosophe anglais Ruskin : « En avançant, dit-il, que la guerre est la mère de tous les arts, j'affirmais du même coup qu'elle est la source de toutes les vertus. Découverte étrange et terrible, j'ai reconnu comme insoutenable que les vertus civiques fleurissent dans la paix. On dit : la paix et l'instruction, la paix et la richesse, la paix et le progrès. L'histoire tient un autre langage ; elle dit : la paix et la sensualité, la paix et l'égoïsme, la paix et la mort. J'ai découvert, en résumé, que c'est dans la guerre que toutes les nations ont pris conscience de leur valeur et de leur force intellectuelle ; qu'elles ont été nourries par la guerre et ruinées par la paix, instruites par la guerre et trompées par la paix, éduquées par la guerre et trahies par la paix ; en un mot qu'elles avaient vécu dans la guerre pour mourir dans la paix. »

Après les hommes de pensée, les hommes de guerre. La vision expérimentale des champs de bataille les a laissés sous une impression d'admiration plutôt que d'effroi. Presque tous tiennent le même langage ; rien ne nous autorise à infirmer leur témoignage sous le prétexte qu'ils sont juges en leur propre cause. Voici deux soldats, par exemple, remarquables tous deux par l'élévation de l'esprit et du cœur, profonds connaisseurs d'hommes et chez qui le soldat n'avait pas tué l'homme, le feldmaréchal de Moltke et le général anglais sir Jan Hamilton.

Moltke écrivait, le 11 décembre 1880, au professeur Bluntschli : « La paix éternelle est un rêve et ce n'est pas même un beau rêve. La guerre est voulue de Dieu ; elle provoque l'éclosion des plus nobles vertus, le courage, le renoncement, l'attachement au devoir, la consécration et le don de la vie. Supprimez la guerre et le monde s'écroule dans le matérialisme. »

Envoyé de l'Angleterre près des Japonais sur le théâtre de la guerre de Mandchourie, sir Jan Hamilton résume ses impres-

sions dans l'avertissement que voici : « Avec notre antimilitarisme actuel nous marchons à la remorque de la Chine. Voici plus de mille ans que la Chine a dénoncé la guerre comme une survivance de la barbarie. Soit ! Mais qu'on se mette bien dans la tête que le plus sûr moyen de ramener notre civilisation à la barbarie c'est de négliger la préparation de la guerre. Les mandarins chinois, estimant le métier des armes bon pour la canaille, en détournaient l'élite de la jeunesse. Il y a beau temps qu'ils ont résolu les problèmes que nos pacifistes modernes se flattent d'avoir découverts. Et le dernier mot de tout cela, c'est qu'aujourd'hui la Chine, impuissante comme un Prométhée entre les serres de l'aigle, voit ses meilleures provinces ravagées par les armées étrangères et commence à se rendre compte qu'elle pourrait bien être l'enjeu du combat. »

L'Eglise du moyen âge a professé au sujet de la guerre des doctrines qui ne manquent pas d'intérêt. Je vous fais grâce de toutes les subtilités et de toutes les interprétations arbitraires auxquelles se sont livrés les théologiens de l'époque à propos des textes bibliques. Je ne retiens que celle-ci : se fondant sur la déclaration du Christ en réponse à l'observation des disciples : Vois, Maître, il y a ici *deux épées !* « *Cela suffit* », leur dit-il, l'Eglise a statué, au nom de Dieu, deux autorités dépositaires de la totalité du pouvoir, l'autorité spirituelle confiée au pape et à ses évêques pour *formuler* le droit, et l'autorité temporelle exercée par l'empereur et ses suzerains pour *exécuter* le droit. Tout allait pour le mieux tant que les deux pouvoirs marchaient d'accord, comme ce fut le cas sous Henri II et le pape Benoît. Quelle misère par contre et quels désastres quand ils en venaient à croiser le fer ; ou quand un Grégoire-le-Grand, abusant de la parole du prophète : « Malheur soit à celui qui retiendra son épée de répandre le sang ! » la brandissait furieusement sur la tête de l'empereur pour l'exciter à la guerre. C'est ainsi qu'au cours des siècles on s'est ingénié de mille manières à expliquer et à justifier la guerre, tandis que les masses populaires ne cessaient de voir en elle le mal par excellence, un mal dont le nom seul comme celui de la peste, remplissait d'épouvante. Combien souvent le cri de peuples, de siècles entiers n'a-t-il pas imploré du ciel la délivrance de ce cauchemar ? Et que d'efforts on a tentés, plus ou moins sincèrement, pour dompter le monstre ou pour le supprimer !

L'une des plus curieuses de ces tentatives partit, au XIe siècle, du clergé de la France méridionale. Elle reçut l'approbation du pape Urbain II et porte, dans l'histoire de l'Eglise, le nom de *Trêve de Dieu*. Il s'agissait de remédier à la misère croissante causée par un état de guerre endémique, d'en finir avec la situation chaotique qui en résultait et d'assurer à la chrétienté les avantages de la paix, ne fût-ce que pendant le temps du carême et des grandes fêtes religieuses. Cet effort n'a pas été tout à fait stérile. Le peuple salua la Trêve de Dieu comme un bienfait céleste, et bien que ses résultats immédiats ne fussent pas de longue durée, elle contribua tout au moins à adoucir les mœurs de la guerre. Mais n'est-il pas significatif que dans le même temps où le concile de Clermont décrétait obligatoire pour l'Eglise entière le respect de la Trêve de Dieu, il déclarait la guerre aux infidèles et donnait le branle à la première croisade? La suspension de la procédure pénale et des poursuites juridiques pendant les jours fériés est l'actuelle et dernière survivance de la Trêve de Dieu.

De très bonne heure l'aspiration à la paix générale a fait surgir l'idée d'une *Monarchie universelle*, à laquelle, sous l'action du principe des nationalités, s'est substituée dans la suite l'idée d'une *Confédération des Etats*.

Origène déjà entrevoit la possibilité d'instaurer ici-bas la paix définitive, le Royaume de Dieu lui-même, sous les espèces de l'*Imperium mundi*, dont l'empire romain lui fournissait le prototype.

Peu après, c'est un empereur romain en personne, un empereur païen, *Valère Probus*, qui s'avise de faire de son sceptre impérial un instrument de pacification universelle. Ayant, par des guerres incessantes, reculé indéfiniment ses frontières et solidement établi son pouvoir, il se crut le maître de toute la terre, à l'abri désormais de toute surprise et pensa le moment venu de mettre bas des armes devenues inutiles. La Chronique Augustine lui prête ce propos : « On ne forgera plus d'armes, et la population sera libérée de toute prestation militaire ; le bœuf et le cheval seront voués aux travaux de la paix. Plus de batailles, plus de captifs, la paix partout et l'armée sans emploi. » Probus n'oubliait qu'une chose, c'est qu'il avait ramassé sa couronne sur les champs de bataille. Ses fières cohortes n'étaient pas d'humeur à échanger les loisirs des camps contre d'humiliantes cor-

vées en Egypte, en Asie Mineure, en Illyrie ou ailleurs. Et quand celui qui les avait si souvent menées à la victoire vint leur proposer de se livrer aux vulgaires besognes des champs, elles se retournèrent contre lui et le frappèrent de leurs armes (282). « Probus, remarque Jähn, paya de sa vie l'étrange ambition qu'il avait eue, lui, empereur d'un peuple guerrier, et que 1500 ans plus tard, le prisonnier de Ste-Hélène devait concevoir à son tour, de fonder la paix définitive par le moyen de la monarchie universelle. »

Le souvenir de Probus le pacifiste était encore vivant à l'époque de la guerre de Trente Ans; le poète F. von Logau l'évoquait avec mélancolie dans une chanson : « L'empereur Probus se donna beaucoup de mal pour faire tomber les armes. Hélas, dans nos temps de misère, qui nous rendra l'empereur Probus? »

Ce rêve d'apaisement par la monarchie universelle exerça son attrait longtemps encore après Probus, sur Dante, entre autres, qui lui prêta le prestige du génie; le grand poète, dans son œuvre de début : *De Monarchia*, assigne à l'empereur, héritier des Césars, le rôle de pacificateur mondial. Mais ce fut surtout la papauté du moyen âge qui, des siècles durant, ne cessa de revendiquer cet honneur en s'interposant comme arbitre dans les conflits séculiers.

Le roi de France Henri IV reprit à son compte le projet de Probus, à cette différence près qu'il substitua le fédéralisme à l'impérialisme. Sous le titre de *République chrétienne* (1606) le duc de Fully donna toute sa précision à l'idée royale. L'alliance dont il dressa le plan devait comprendre six monarchies héréditaires (France, Egypte, Angleterre, Suède, Danemark et Lombardie), cinq monarchies électives (la papauté, l'empire d'Allemagne, Hongrie, Bohême, Pologne) et quatre républiques (Venise, Pays-Bas, Suisse et Italie centrale); on comptait que l'empire des czars s'y joindrait dans la suite. S'inspirant des principes de l'Edit de Nantes, la République chrétienne devait garantir l'égalité entre les confessions différentes et la liberté du commerce; un tribunal d'arbitrage trancherait souverainement les causes de conflits. Mais ici, comme à l'occasion de la Trêve de Dieu, le premier devoir qu'on imposait aux alliés en vue de la paix, c'était la guerre; il s'agissait avant tout autre chose d'expulser les Turcs hors d'Europe. Ce qui prête au programme d'Henri IV son intérêt historique, c'est que pour la première fois on y voit

affirmé le principe des nationalités comme fondement des Etats; seulement, ce principe, Henri IV le contredit aussitôt en revendiquant pour siennes les Flandres et la Lorraine allemande; il s'attribuait d'ailleurs sans le moindre scrupule l'hégémonie au sein de la République. Son projet contenait en outre le germe de conflits subséquents par le fait que le monarque français, en compensation du « Royaume des Alpes » qui, sous le sceptre du duc de Savoie, devait embrasser le Piémont et la Lombardie, exigeait la cession de Nice et de la Savoie. Cette prétention est, on le voit, bien antérieure à Napoléon III. Au fond, dans toute cette affaire, le roi de France obéissait à un calcul intéressé; ce qu'il voulait c'était l'amoindrissement de la maison de Habsbourg et la suprématie française dans le concert européen. Grâce à l'habileté de sa diplomatie son plan était sur le point d'aboutir quand tout croula sous le couteau de Ravaillac. « Ce régicide, dit Max Jähn, porta le coup de mort à de grandes et nobles choses, mais dans le nombre il ne faut pas ranger le royal projet de paix perpétuelle qui était une pure utopie. L'admiration qu'il inspirait à Napoléon III prouve tout simplement que ce dernier était bien le mystique rêveur qu'évoquent les souvenirs de Bismark. »

Au début du XVIIIe siècle, en pleine effervescence d'indignation provoquée par les guerres odieuses de Louis XIV et de Louvois, parut le fameux *Projet de paix perpétuelle*, dont le cardinal Dubois disait : « C'est le rêve d'un honnête homme. » L'auteur, *Castel, abbé de St-Pierre*, toujours en vue de la paix générale, y développe le plan d'une Ligue perpétuelle des Etats, avec tribunal d'arbitrage et Conseil exécutif. Il accepte comme définitive la situation politique créée accidentellement par la paix d'Utrecht; l'hégémonie française le laisse indifférent; il ne réclame aucun privilège en faveur de son pays. Mais il prétend contraindre par la force les Etats récalcitrants à entrer dans sa Ligue, c'est-à-dire qu'il veut la paix par la guerre. A cela près son plan n'est qu'une réédition de celui d'Henri IV. Le résultat fut le même, sauf qu'au lieu de tomber sous le poignard d'un assassin, le généreux abbé sombra dans le ridicule. Leibniz, à qui il fit hommage de son traité, le loue de songer à libérer les hommes de leurs innombrables misères, mais observe que la seule chose qui manque à ceux-ci pour réussir dans ce noble dessein, c'est la *volonté*, une *ferme volonté*, et conclut sur cette

note ironique : « Je vous souhaite, Monsieur, autant de vie qu'il en faut pour goûter le fruit de vos travaux. »

L'abbé de St-Pierre eut une longue vie, il mourut à 85 ans, mais il n'assista pas au triomphe de ses idées auxquelles cependant J.-J. Rousseau prêta l'éclat de son éloquence. Eut-il quelque part dans la constitution du Pacte de 1815 qui offre sur plus d'un point une singulière ressemblance avec le traité de 1713? Il se peut, mais en ce cas, le succès de l'abbé dissimulerait une défaite puisque la paix ne se maintint parmi les alliés que jusqu'au moment précis où l'un des principaux signataires se sentit assez fort pour accaparer la suprématie au détriment des autres.

Le fondateur de la science politique moderne, *Montesquieu*, a fréquemment varié dans ses vues sur la guerre. Dans l'*Esprit des lois* (1748) où sa pensée semble avoir trouvé son expression définitive, il l'envisage sous l'angle de la légitime défense; la guerre se justifie par le motif de conservation; la guerre offensive elle-même puise une excuse valable dans l'accroissement excessif et menaçant du voisin. A ce taux-là, toute entreprise belliqueuse, même la guerre préventive réprouvée par un Bismark, est susceptible de justification. Toutefois Montesquieu est venu raviver l'espoir si souvent déçu d'humaniser les usages de la guerre en formulant ce principe du droit des gens que les nations se doivent en temps de paix l'entr'aide et, en temps de guerre, le moindre mal possible, sous réserve de leur intérêt bien entendu. Quant à la monarchie universelle, notre auteur n'en attend rien qui vaille. Il se rencontre sur ce point avec les rationalistes anglais. Le plus illustre d'entre eux, *Hume*, considère le rythme de la paix et de la guerre comme une loi de nature; il plaisante agréablement à propos de cette nature qui semble se jouer des hommes, les jetant un jour les uns contre les autres, pareils à des lourdauds avinés dans un magasin de porcelaines, quitte à ce qu'au lendemain ils se réclament de formidables indemnités pour les dégâts commis. Ce n'est là qu'une boutade. Hume livre le fond de sa pensée dans ces mots : « La guerre continuelle ferait de l'homme une brute, la paix ininterrompue en ferait une bête de somme. »

Au cours des luttes incessantes qui troublèrent les XVIIe et XVIIIe siècles, l'attente d'un millénaire pacifique subit une éclipse presque totale. Mais une autre ambition, plus sage, moins uto-

pique, se fit jour dans les âmes généreuses, celle de limiter la fréquence des conflits et de rendre la guerre moins meurtrière par une réglementation appropriée. Le fameux ouvrage du juriste hollandais *Hugo Grotius*, intitulé *De jure belli et pacis*, fut le point de départ d'une évolution dont la Convention de Genève et le Congrès de la Haye sont l'aboutissement. Il y eut dès lors un droit de la guerre. On ne dira plus avec les anciens : « Inter arma silent leges. » Renonçant à l'espoir de supprimer la guerre, les légistes se borneront désormais à en fixer les règles. Ils ont, sur cette voie, obtenu des résultats positifs que l'on eût en vain attendus du pacifisme intégral. Que l'on compare simplement les ravages causés par la guerre de Trente Ans, ou le traitement infligé aux prisonniers de guerre dans l'antiquité d'une part, et d'autre part les soins prodigués aujourd'hui aux soldats blessés, les ménagements dont on use à l'égard de la population civile, et l'on pourra mesurer le chemin parcouru.

Mais n'allez pas croire que l'utopie pacifiste ait cessé pour autant de hanter les esprits. Abandonnée par les spécialistes du droit elle trouva du renfort dans les régions de la pensée pure. Les circonstances politiques parurent un instant lui sourire. Le XVIIIe siècle, avec ses querelles de diplomates en chambre, avec ses guerres de plume aussi futiles dans leur objet qu'insignifiantes dans leurs résultats, sembla fournir la preuve qu'il n'est pas de conflit qui ne se puisse résoudre à l'amiable. Telle fut la grande illusion de *Kant* dans son *Essai philosophique sur la paix perpétuelle*. L'événement ne tarda pas à dissiper son beau rêve et l'épopée napoléonienne vint infliger par le contraste un sanglant commentaire à son traité de paix. On a peine à comprendre qu'un homme pareil ait pu s'exposer au démenti flagrant de l'expérience et des évidences historiques. Je ne relève que ses trois conclusions finales. Et voici la première : « La forme constitutionnelle de l'Etat doit être républicaine. » Il faut en vérité tout ignorer de l'histoire pour avancer que la forme républicaine soit une garantie de paix. Quelles guerres furent plus barbares que celles des républiques grecques? Ne sait-on pas que pendant les 700 ans que dura la république romaine, le temple de Janus ne fut fermé qu'à deux courtes reprises ? Et la guerre de Sécession, aux Etats-Unis d'Amérique, n'a-t-elle pas été conduite au mépris de toutes les règles modernes et de tout souci d'humanité ?

La seconde conclusion est la suivante : « Seule, l'alliance *fédé-*

rative des Etats permettra la constitution du droit des gens. » Kant s'est au début laissé séduire par la vision d'une république mondiale. Plus tard, au moment de poser les bases métaphysiques de sa science du droit, il se borne à préconiser l'alliance des peuples, une confédération ouverte dans le genre des Amphyctionies grecques. Mais où Kant a-t-il donc vu que ces groupements de peuplades apparentées par le voisinage et la race aient jamais prévenu les guerres de nationalités ou les aient seulement rendues plus rares et plus humaines? Il ne fut pas plus heureux avec son idée d'un tribunal d'arbitrage venant couronner son édifice fédératif.

Enfin, dans sa troisième conclusion, notre philosophe ramène le droit international privé à la pratique d'une hospitalité universelle. Sur ce point, on le voit, il demeure bien en deçà des résultats acquis. Ce droit à l'hospitalité fait pauvre figure au regard du droit d'établissement aujourd'hui consacré par la législation de la plupart des nations civilisées.

Kant est fermement convaincu que la paix perpétuelle est un idéal progressivement réalisable. Illusion ou vérité, je l'ignore, mais il est certainement dans l'erreur lorsqu'il fait dépendre la paix d'une contingence extérieure telle que la forme constitutionnelle de l'Etat.

A la fin des campagnes de Napoléon, les peuples exténués demandaient grâce. Les princes de la Sainte-Alliance s'occupèrent activement à leur rendre la paix. Mais par quel moyen ? Leur embarras même démontre l'inanité des procédés de pacification proposés jusque-là. C'est alors qu'on vit la préoccupation pacifiste subir un nouvel avatar; elle envahit la littérature et fit irruption dans les congrès. Cette orientation nouvelle eut pour initiateurs d'un côté *Cobden*, qui le premier soutint, sans succès d'ailleurs, dans le parlement anglais, le principe de la non-intervention, et de l'autre le forgeron américain *Elihu Burrit*, l'apôtre du rapprochement fraternel des peuples par la démocratie.

Les hommes dont nous avons parlé jusqu'ici ont abordé la question de la guerre du point de vue humanitaire bien plus que par son côté spécifiquement religieux. La question qui, pour nous, prime toutes les autres, la question capitale des rapports du christianisme avec la guerre, ils l'ignorent ou ne la traitent qu'incidemment.

Nous allons essayer de la résoudre en la plaçant tout d'abord à la lumière de l'histoire.

La loi judaïque sous l'ancienne alliance tolérait, disons plus, ordonnait la guerre; le fait échappe à toute contestation. C'est sur l'ordre de son Dieu qu'Israël s'est emparé, au prix de combats sanglants, du territoire de Canaan. Depuis lors, il est vrai, le peuple élu s'est abstenu de toute guerre de conquête; il s'est borné à défendre ses frontières. S'il lui est arrivé de faire des incursions chez ses voisins c'était contraint par les nécessités stratégiques de la défense; en effet, on savait, il y a 3000 ans aussi bien qu'aujourd'hui, que le succès est à celui qui prend l'avance et que l'offensive est la condition de la victoire. Mais, de toutes façons, offensives ou défensives, les guerres d'Israël étaient les guerres de l'Eternel. Jéhovah est le Dieu des armées, c'est lui qui dispose de la victoire. « Epée de l'Eternel et de Gédéon! » A ce cri de ralliement, Israël se dressait, invincible et défiait les païens impudents qui tentaient de profaner la Terre-Sainte. Ce n'est pas à dire que le peuple juif n'ait pas entrevu dans l'avenir l'avènement d'une ère pacifique. Mais son robuste bon sens l'a préservé des rêveries amollissantes; il a su comprendre qu'à moins d'une transformation radicale, le monde attendrait longtemps encore l'accomplissement de la promesse prophétique : « De leurs glaives ils forgeront des hoyaux et de leurs lances des serpes; une nation ne tirera plus l'épée contre une autre nation et l'on n'apprendra plus la guerre » (Esaïe, ch. II, v. 4).

Le christianisme changea tout cela. Je veux bien que ni le Christ, ni les apôtres n'ont expressément réprouvé la guerre. Mais dès le IIe siècle, on voit se dessiner un courant d'idées manifestement défavorable aux choses militaires; on oppose la guerre et l'amour du prochain. Le chef avéré de ce parti, *Tertullien*, fils d'un officier romain, interdit aux fidèles, en même temps que le service militaire tout emploi dans l'administration païenne. Obstinés dans leur exclusivisme, Tertullien et les Montanistes rompirent avec l'Eglise qui, dans sa majorité, demeurait attachée à la doctrine de St-Paul et pratiquait la soumission à l'autorité, même en cas de guerre. Aux yeux des sectaires, les seules armes permises au chrétien sont les armes du Christ, son unique étendard l'étendard de la croix; l'obéissance intégrale, il ne la doit qu'à son divin chef. Dans le même esprit que Tertullien, Origène soutient que le fidèle ne peut être à la fois prêtre et soldat. Qu'il se borne à prier pour l'empereur et ses concitoyens; ses

prières vaudront mieux que des coups d'épée. Outrant sa pensée, Tertullien va jusqu'à déclarer que l'Etat romain lui est totalement indifférent. Quoi d'étonnant si le gouvernement, sortant de son impassibilité dédaigneuse, a sévi sans pitié contre ces détracteurs fanatiques des institutions établies? La virulence des persécutions pendant les premiers siècles de l'Eglise est imputable au double fait que l'ensemble des chrétiens refusa de rendre les honneurs divins à la personne impériale et qu'un trop grand nombre se dérobèrent à leurs obligations militaires. Rome ne pouvait se passer de ses légions, et bien qu'à l'avènement d'Auguste ont eût fermé les portes du temple de Janus, l'empire, c'était la guerre comme la république et comme la royauté.

L'Eglise a répudié l'hérésie montaniste. Ce faisant, elle ne se rendit coupable ni d'une infidélité à la morale évangélique ni d'un lâche accommodement aux mœurs païennes. Non, elle restait dans la ligne de la saine orthodoxie. Nous en avons pour garants deux illustres docteurs, Ambroise et Augustin, qui se rencontrent pour affirmer que ce n'est pas un péché de faire la guerre sous la conduite d'un chef infidèle ; il faut obéir à l'autorité établie par Dieu et le chrétien qui combat pour sa patrie fait œuvre méritoire.

Colonel-commandant de corps DE SPRECHER.

(A suivre).